

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 156-2023-0008 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2023 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE VISANT À AUTORISER UN PROJET PARTICULIER D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE 4 LOGEMENTS AU 3549, RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 737 – ZONE CV-14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES AMENDEMENTS

Aux personnes intéressées par le projet particulier ci-après mentionné :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution suivant :

Résolution numéro 156-2023-0008 du Règlement numéro 156-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser un projet particulier d'habitation multifamiliale de 4 logements au 3549, rue Queen – lot numéro 4 994 737 – Zone CV-14 du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 décembre 2025 à compter de 18 h 15** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce premier projet de résolution et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet ;
3. Ce premier projet de résolution vise à autoriser au 3549, rue Queen (lot 4 994 737 du Cadastre du Québec) un projet particulier concernant l'implantation d'une habitation multifamiliale de 4 logements. Malgré certaines dispositions du *Règlement de zonage numéro 2021-02* et ses amendements, ce premier projet de résolution a pour objet :
 - 1) De déroger à la grille des spécifications de la zone CV-14 de l'annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements comme suit :
 - a) Autoriser l'usage d'habitation multifamiliale H4 en limitant à 4 le nombre maximal de logements par bâtiment à la grille. Rendre applicable à l'usage habitation multifamiliale H4 les dispositions concernant l'implantation et les caractéristiques du bâtiment principal applicables à l'usage commerciale C3 (Hébergement) inscrites à la grille des spécifications.
4. La zone CV-14 concernée comprend les propriétés localisées entre le 3529 et le 3590, rue Queen (excluant le 3590, rue Queen) ;
5. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;
6. Les copies du premier projet de résolution numéro 156-2023-0008 (résolution 25-457) et des plans du *Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements* identifiant la zone concernée par le premier projet de résolution peuvent être consultées au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité :
<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil/2025/premier-projet-de-resolution-no-156-203-0008-PPCMOI-25-457.pdf>
<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/administration/R%C3%A8glements%20municipaux/amenagement-et-urbanisme/2021-02-zonage-annexe1-plans-v.adm-25-06-2025.pdf>

Donné à Rawdon, ce 26 novembre 2025

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe